

# LA LETTRE DU



## **SNUipp 67 infos    Lettre N° 53   du 12/05/2009**

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Pour agir collectivement → j'y pense et puis... je n'oublie pas !    [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Dès maintenant , syndiquez vous pour l'année 2009/2010 : votre adhésion au SNUipp67 sera d'ores et déjà prise en compte....mais les chèques ne seront débités qu'à partir du mois d'octobre 2009...vous bénéficierez donc de 4 mois d'adhésion «offerts »....profitez en !

### ***Informations départementales***

#### **Passage à la Hors Classe des PE : pas de changement hâtif du barème.**

Suite à une demande du SNE le ministère a adressé un courrier aux IA leur indiquant : « qu'ils pourront attribuer un point supplémentaire aux directeurs pour le calcul du barème à la hors classe ».

Avant toute modification du barème , le SNUipp67 demande à ce qu'un groupe de travail de la CAPD se réunisse. Nous estimons que la surcharge de travail et de responsabilités des directeurs(trices) nécessite une reconnaissance accrue en terme de : bonifications indiciaire et indemnitaire et de décharge de classe.

Si le ministère veut favoriser l'accès des directeurs à la HC il peut très bien proposer un contingent de possibilités supplémentaires qui leur serait réservé !

Avec le contingent actuel (entre 50 et 60 promos possibles, soit à peine un peu plus de 1% des enseignants du 1<sup>er</sup> degré du Bas Rhin ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon du corps des PE), accorder un point supplémentaire reviendrait, de fait, à barrer l'accès à la HC aux « adjoints ». Nous ne pouvons l'accepter et continuerons à réclamer un accès possible pour le plus grand nombre afin que la HC finissent par devenir un « 12<sup>ème</sup> échelon ».

#### **Mouvement départemental 2009 :**

La date de la CAPD approche ...mais il est encore temps de nous faire parvenir votre fiche de suivi syndical ainsi qu'une copie de vos vœux afin que nous puissions suivre votre dossier lors de la CAPD du 28 mai. Cliquez sur [Mouvement 2009](#) pour accéder à la **fiche de suivi** PE et PE2.

#### **Réunions d'infos syndicales : dates du 3<sup>ème</sup> trimestre**

S'il vous reste des animations pédagogiques au 3<sup>ème</sup> trimestre et si vous préférez assister à une RIS, réservez-vous cette ½ journée... voici d'autres RIS au 3<sup>ème</sup> trimestre.

**NOUVEAU ! Si vous ne souhaitez pas rater d'animations pédagogiques, il est maintenant possible de déduire les heures de RIS des 6 heures dues pour la journée de Solidarité 2009.**

**Même si vous n'avez pas d'anim. péda. le jour de la RIS, informez tout de même votre IEN, pour pouvoir déduire ces 3 heures de votre quota d'animations pédagogiques.**

**[Si vous avez une anim. péda. le jour de la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.](#)**

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques... contactez nous !

| LIEU                                                                                | DATE                    | ADRESSE                                    | HORAIRES |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------|----------|
| Maison des Syndicats<br><b>STRASBOURG</b><br>«Maternelle et rythmes<br>scolaires. » | Mercredi<br>20 Mai 2009 | Rue Sédillot- Salle B<br><b>STRASBOURG</b> | 9h – 12h |

|                                                                                            |                                 |                                                   |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------|----------|
| Ecole Maternelle des Sources<br><b>SAVERNE</b>                                             | Mercredi<br><b>10 juin 2009</b> | 14 Rue des sources<br>67700 <b>SAVERNE</b>        | 9h – 12h |
| Maison des Syndicats<br><b>STRASBOURG</b><br>« 2 <sup>nd</sup> phase Mouvement retraites » | Mercredi<br><b>17 Juin 2009</b> | Rue Sédillot- Salle B<br><b>STRASBOURG</b>        | 9h – 12h |
| Ecole Maternelle<br><b>HOCHFELDEN</b>                                                      | Mercredi<br><b>24 juin 2009</b> | Rue de l'abbé Weisrock<br>67240 <b>HOCHFELDEN</b> | 9h – 12h |

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux... il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (**vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence**) **une semaine avant** la date de la réunion.

## **Collectifs « Sauvons l'école pour tous »: actions les 15 et 17 mai.**

Collectif « SEPT » de Strasbourg :

« Avec leurs réformes, Darcos et Péresse veulent couler l'école, remettons-la à flots ! »

C'est le mot d'ordre de cette journée nationale d'action initiée par la coordination nationale des collectifs parents-enseignants.

Le collectif Sauvons l'Ecole Pour Tous (SEPT) de Strasbourg vous invite à venir en famille, ou entre amis, manifester votre soutien à l'école publique le dimanche 17 mai.

Le rendez-vous est fixé à 12h à l'entrée du Jardin des Deux Rives, sur le parking du chapiteau rouge de Graine de Cirque.

Pour sauver l'école de la noyade, venez avec votre équipement : bouées, masques, tubas, cirés jaunes, gilets de sauvetage, lunettes de plongée, bonnets de bain, brassards, bateaux pneumatiques, palmes, cornes de brume...

Et n'oubliez pas votre pique-nique, nous poursuivrons la journée par un moment convivial au son de la fanfare.

Vous trouverez plus d'informations sur le site: <http://sept.strasbourg.free.fr/spip.php?article19>

Collectif « SEPT » de la vallée de la Bruche

Une « Nuit des écoles » est organisée vendredi 15 mai à partir de 19h30 dans les écoles de Saales, Plaine, Schirmeck, Russ et Oberhaslach. Collègues et parents ...ensemble pour la défense de l'école...participez nombreux !

## **Réseau Education sans frontières (RESF).**

Le Réseau Education Sans Frontières 67 a le plaisir de vous inviter à une réunion d'information sur le parrainage d'enfants menacés d'expulsion le :

**jeudi 4 juin 2009 à 19 heures à l'association CASAS (salle du rez de chaussée)**

**13 Quai Saint Nicolas à Strasbourg**

Cette réunion est ouverte à toute personne s'étant déjà proposée pour parrainer une famille ou ayant des questions avant éventuellement de le faire.

Dans un souci d'organisation merci de confirmer votre venue en envoyant un mail à : [veroniquewerver@yahoo.fr](mailto:veroniquewerver@yahoo.fr)

## ***Informations nationales***

### **NBI pour les enseignants de CLIS : une avancée syndicale !**

L'arrêté du 6 décembre 1991, fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'éducation nationale a été modifié par l'arrêté du 24 mars 2009, publié au JO le 2 mai 2009.

Cette modification porte sur la disparition de la notion de diplôme sur laquelle le SNUipp (...et d'autres ...selon les départements) a engagé des recours devant les tribunaux administratifs.

Le point VII a) de l'annexe de l'arrêté devient ainsi :

*VII a) Personnels enseignants du premier degré ~~titulaires d'un diplôme spécialisé pour l'enseignement des jeunes handicapés~~ affectés dans une classe d'intégration scolaire..*

La disparition de la notion de diplôme laisse ainsi subsister la seule condition d'affectation. Les collègues faisant fonction en CLIS doivent donc dorénavant percevoir la NBI de 27 points.

La date d'entrée en vigueur de ce nouvel arrêté est fixée **au 1er juin 2009.**

Ce qui signifie que les enseignants qui exercent en CLIS pour l'année 2008/2009 sans le CAPA-SH auront tout de même droit à 1 mois de NBI de 27 points (soit environ 90 euros). Cette décision de changer le texte législatif est le fruit de la bataille syndicale portée par le SNUipp sous la forme de recours auprès de nombreux TA. Comme quoi, la lutte collective paye!

Concernant les recours qui sont en cours devant le TA de STRASBOURG, nous les poursuivons car un texte législatif ne peut pas être rétroactif.

## **Evaluations CE1 : même méthode...mêmes erreurs !**

Pour le SNUipp l'évaluation ne peut se réduire à une seule finalité comptable au service du pilotage du système éducatif. Les évaluations doivent surtout être au service de meilleurs apprentissages en mettant l'accent sur le repérage des difficultés, sur l'identification des stratégies.

Le SNUipp vient de prendre contact avec le SE-Unsa et le Sgen-Cfdt pour proposer à tous les enseignants une consigne unitaire à propos des évaluations en français et en mathématiques que vont passer tous les élèves de CE1 entre le 25 et le 30 mai 2009:

- « Ne rendre compte que des seuls résultats des évaluations aux élèves et aux parents de la classe concernée ;
- Ne pas utiliser le logiciel ministériel de transmission et ne transmettre que les résultats anonymés (élèves et école) en utilisant le logiciel proposé par les syndicats. »

### **Une trop grande difficulté :**

Nous estimons que certains exercices présentent une grande difficulté. Le texte proposé en lecture est très long, difficile et comporte beaucoup d'implicite. Des élèves « moyens » risquent de se trouver très vite dépassés par la tâche. De même, l'exercice 6 évalue des compétences des nouveaux programmes (noms, articles, verbes) pas forcément entièrement mis en place dans toutes les classes.

En mathématiques, l'exercice 8 est très difficile (calcul mental avec multiplication et division).

Le problème « à étapes » de l'exercice 13 semble d'un niveau de difficulté trop élevé pour des élèves de cet âge. Enfin, « Construire un triangle qui a deux côtés de 8 cm » est une compétence remarquable au CE1 (exercice 16).

Enfin, le codage des épreuves est identique à celui des évaluations de CM2. Ce sera 0 ou 1, c'est à dire « tout juste » ou « tout faux ». Cela ne permet donc pas, la plupart du temps, la prise en compte des raisonnements et des stratégies des élèves, des réponses partielles correctes, renforçant ainsi les mises en échec.